

RCS : GRASSE Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00631 Numéro SIREN : 451 147 102 Nom ou dénomination : A.T.E.
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2020 sous le numéro de dépôt B2020/001169

A.T.E.

S.A.S au capital de 2000€
Siège social : 41 Chemin du Camouyer
06330-ROQUEFORT LES PINS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
23 janvier 2020
statuant sur les comptes de l'exercice clos
le 30/09/2019

L'AN DEUX MILLE DIX-VINGT
Le 23 JANVIER,
À 17 heures,

Les associés de la société sus – désignée se sont réunis au siège social en assemblée ordinaire annuelle, sur convocation adressée par la gérance à chaque associé.

Sont présents : Monsieur Daniel ISOARDI possédant 60 actions.
Madame Lydia BOSCO possédant 40 actions.

La présidence est assurée par Monsieur Daniel ISOARDI président en exercice.

La feuille de présence permet au président de constater que plus de la moitié du capital social étant représentée, l'assemblée est régulièrement constituée et peut, en conséquence valablement délibérer.

Puis il rappelle que le texte des résolutions proposées, le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que le rapport de gestion ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation et que l'inventaire a été mis à leur disposition au siège social depuis ce moment.

L'assemblée prend acte et entérine cette déclaration.

Le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition des participants à l'assemblée :

- 1- Les Statuts de la société,*
- 2- Une copie de l'avis de convocation adressé à chaque associé,*
- 3- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe,*
- 4- Le rapport de gestion,*
- 5- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée,*
- 6- La feuille de présence à l'assemblée.*



Le Président donne alors lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.
- 2- Approbation des comptes présentés par la gérance, affectation et répartition des résultats dudit exercice.
- 3- Lecture du rapport de la gérance sur les conventions susceptibles d'être visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et examen et approbation, s'il y a lieu, de la ou des conventions qui y sont relatées.
- 4- Quitus à la gérance de l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.
- 5- Questions diverses.

Puis, après lecture, elle commente le rapport de gestion sur l'activité sociale au cours de l'exercice écoulé et les résultats enregistrés, ainsi que sur les conventions susceptibles d'être visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Il examine enfin les différents postes du bilan et les comptes annexes.

Un échange de remarques s'engage alors entre les deux associés sur l'évolution de la société et l'orientation à donner à l'activité sociale.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION:

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et des commentaires y afférent sur l'activité sociale de l'exercice clos le **30/09/2019** approuve ledit rapport, ainsi que le bilan et les comptes arrêtés à cette date, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice **un résultat bénéficiaire de 18 411€.**

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

DEUXIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale des associés décide que le **bénéfice comptable** de l'exercice s'élevant à la somme de **18 411€** sera affecté de la façon suivante:

- **Distribution de dividendes :**
A concurrence de 18 000€ soit :

Nom de l'ASSOCIE	DIVIDENDE ASSOCIE
D ISOARDI (60%)	10 800 €
L BOSCO (40%)	7 200 €

Le solde en réserves facultatives de 411€.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions susceptibles d'être visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont relatées.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale des associés consent quitus entier et sans réserve à la gérance pour l'accomplissement de sa mission et l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé, considérant qu'elle a apporté toute la diligence nécessaire à la bonne marche des affaires sociales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

CINQUIEME RESOLUTION :

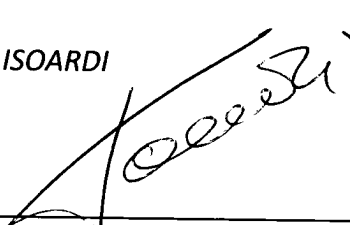
L'assemblée entérine la rémunération annuelle attribuée à la présidence, soit 5 160 €.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

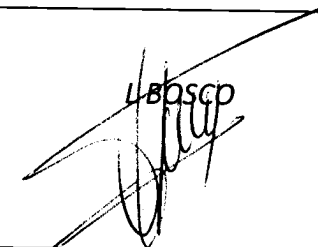
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la présente séance est demeurée close et arrêtée d'un commun accord.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la gérance et les associés.

D.ISOARDI



LBOSCO



ATE

S.A.S au capital de 2000€
Siège social : 41 Chemin du Camouyer
06330-ROQUEFORT LES PINS

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020**

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 30/09/2019 ainsi que sur les comptes et le bilan dudit exercice.

Pour votre information, nous vous rappelons qu'il vous a été adressé, avec le présent rapport, le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Les principales informations concernant cet exercice sont les suivantes:

1-EVOLUTIONS DE L'EXERCICE:

- Le chiffre d'affaires s'élève à 133 366 € pour l'exercice clos le 30/09/2019
- Les comptes courants d'associés s'élèvent à 37 082€
- Les emprunts restant à rembourser s'élèvent à 0 €

L'assemblée entérine la rémunération attribuée sur la période à la présidence soit 5 160€

2-RESULTATS:

Le résultat de l'exercice est un bénéfice comptable de 18 411€; nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante:

***Distribution de dividendes** : un montant de 18 000 € :

- A titre de dividende pour Monsieur ISOARDI 10 800 €
- A titre de dividende pour Madame BOSCO 7 200 €

***Le solde de 411€ en réserves facultatives.**

Il est demandé de bien vouloir approuver les comptes et le bilan tels qu'ils sont présentés, et voter les résolutions qui ont été proposées.

LA PRESIDENCE.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ISOARDI', is written over a large, stylized diagonal line that spans across the bottom of the page.

ATE

S.A.S au capital de 2000€
Siège social : 41 Chemin du Camouyer
06330-ROQUEFORT LES PINS

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020

Madame, Monsieur

Aux termes de l'article L.227-10 du code du commerce, le président doit présenter à l'assemblée générale annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou indirectement par personne interposée, entre la Société et l'un ses associés.

L'assemblée statue sur ce rapport, étant précisé qu'au cas où une telle convention serait intervenue, le gérant ou l'associé intéressé ne pourrait pas prendre part au vote de la résolution concernant cette convention, et que ses parts ne seraient pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Nous vous rappelons en conséquence que pendant l'exercice écoulé, aucune convention nouvelle n'a été conclue.

Rappel de la convention déjà existante :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">□ Location d'un local pour un montant de 400 € par mois par la SCI BYZANCE. |
|---|

LA PRESIDENCE



Désignation de l'entreprise A T E Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 41 CHEMIN DU CAMOUYER 06330 ROQUEFORT LES PINS

Número SIRET * 4 5 1 1 4 7 1 0 2 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 0 0 9 2 0 1 9</u>	<u>3 0 0 9 2 0 1 8</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098		
Total général (I+II)		110	112		

PASSIF

		Exercice N NET	Exercice N-1 NET
		1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120
	Ecart de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	126
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	131
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	136
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	142
	Provisions pour risques et charges	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	169
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	176
	Total général (I + II + III)	180	180
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	193
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	197
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	199
		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES	page
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Evaluation des immobilisations corporelles	13
Evaluation des amortissements	14
Evaluation des matières et marchandises	14
Evaluations des produits et en cours	14
Dépréciation des stocks et en cours	14
Evaluation des créances et des dettes	14
Dépréciation des créances	14
Disponibilités en Euros	14
Produits à recevoir	15
Charges à payer	15
Charges et produits constatés d'avance	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement			
TOTAL	1 979		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	39 910		682
Installations générales agencements aménagements divers	3 545		
Matériel de transport	1 519		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 741		
TOTAL	48 714		682
Autres participations	57 481		18 069
Autres titres immobilisés	88		1
TOTAL	57 569		18 070
TOTAL GENERAL	108 262		18 751

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement			1 979	1 979
TOTAL			40 592	40 592
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 545	3 545
Installations générales agencements aménagements divers			1 519	1 519
Matériel de transport			3 741	3 741
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			49 396	49 396
TOTAL			52 970	52 970
Autres participations		22 580	89	89
Autres titres immobilisés			53 059	53 059
TOTAL		22 580	104 434	104 434
TOTAL GENERAL		22 580	104 434	104 434

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	1 979			1 979
TOTAL	35 322	1 527		36 850
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 566	103		2 669
Installations générales agencements aménagements divers	1 534			1 534
Matériel de transport	3 741			3 741
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	43 163	1 630		44 793
TOTAL	45 142	1 630		46 772
TOTAL GENERAL	45 142	1 630		46 772

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 527				
Instal.générales agenc.aménag.divers	103				
TOTAL	1 630				
TOTAL GENERAL	1 630				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations		52 770	52 770	
Autres créances clients		23 424	23 424	
Personnel et comptes rattachés		500	500	
Impôts sur les bénéfices		2 959	2 959	
Taxe sur la valeur ajoutée		1 458	1 458	
Débiteurs divers		8	8	
Charges constatées d'avance		353	353	
TOTAL		81 473	81 473	

Etat des dettes		Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine		2 804	2 804		
Fournisseurs et comptes rattachés		10 398	10 398		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 651	1 651		
Taxe sur la valeur ajoutée		7 533	7 533		
Autres impôts taxes et assimilés		270	270		
Groupe et associés		55 868	55 868		
TOTAL		78 524	78 524		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	LINEAIRE	10 ANS
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	LINEAIRE	4-5 ANS
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	LINEAIRE	5-8 ANS
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 036
Total	7 036

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	353
Total	353